

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Délibération n° **DEL2021_03_1****Intitulé : EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS D'YVETOT NORMANDIE - CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION***Administration générale - Domaine et patrimoine - Domaine et patrimoine*

*

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 12 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 2

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Regine HAUZAY, Madame Yvette DUBOC, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

Absents représentés :

Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Michael DODELIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La communauté de communes a acquis et rénové les locaux 4 rue de la Brème à Yvetot afin d'y installer ses services administratifs en 2014. Les prises de compétences et projets nouveaux ont amené Yvetot Normandie à procéder progressivement à des recrutements et des réorganisations. A ce jour, les locaux, d'environ 900 m², sont occupés en totalité par les services. Une salle de réunion modulaire de 100m² est disponible pour l'ensemble des activités et la CCI Rouen Métropole est locataire d'un espace de bureaux et d'une salle de réunion à proximité de l'accueil.

Dans l'attente de la réalisation d'un projet en propre, Yvetot Normandie loue depuis janvier 2021 270 m² de bureaux située rue de l'Industrie sur la commune de Sainte Marie des Champs, pour un maximum de 6 ans. Le loyer est de 3000 € nets mensuels.

Les principaux écueils concernant les locaux actuels sont les suivants :

- un Espace France Services a vu le jour au 1er janvier 2021 dans un espace limité autour de l'accueil ;
- la salle du conseil communautaire est exigüe, voire inadaptée à certaines réunions ;
- les 8 vice-présidents se partagent un bureau de 12 m² ;
- les représentants du personnel n'ont pas de bureau à disposition.

Compte-tenu de ces éléments, il n'est pas envisageable d'organiser à terme une évolution des services sur le bâtiment actuel. Avec cette organisation provisoire sur deux sites, un seul bureau est aujourd'hui disponible sur le siège administratif (équipé aujourd'hui en petite salle de réunion d'appoint). L'organisation de travail au quotidien inter-services et la transmission d'informations s'en trouve dégradée.

Afin d'améliorer l'organisation et permettre l'évolutivité de la communauté de communes, il apparaît indispensable de repenser un projet lié à nos locaux.

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Différents projets et sites ont été étudiés et comparés (mutualisation avec le CCAS, projets en centre ville, extension sur site), dont les détails sont présentés en annexe de la présente délibération.

Le projet de mutualisation avec le CCAS représentant un coût financier important avec l'inconnue de la bonne revente du site actuel et le projet de centre-ville techniquement difficile à rendre compatible avec nos besoins, il est proposé de prévoir une extension des locaux actuels rue de la Brème.

Sur les différents scénarios proposés, une extension sur la seule emprise actuelle limite encore plus le stationnement qu'il ne l'est aujourd'hui, rend difficile une évolutivité à terme et empêche tout projet pouvant nécessiter de l'emprise foncière nouvelle.

Il est donc proposé d'acter l'extension des locaux en y adjointant le foncier de la parcelle situé au 3 rue de la Brème afin de prévoir un programme global sur cet ensemble. Pour ce faire une deuxième délibération vous est présentée à la suite afin d'acter une préemption sur la vente en cours de cette parcelle.

Le projet, comprenant l'acquisition foncière, les études, les démolitions, la réhabilitation-extension du bâtiment existant, la construction nouvelle et les honoraires, fait apparaître un coût global prévisionnel de 4 680 000 € HT, avant subventions.

Il est prévu de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage tout au long du projet, de la définition précise du programme, en passant par l'assistance à la réalisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre, jusqu'au suivi des travaux.

Compte tenu des montants d'honoraires, l'assistance à maîtrise d'ouvrage se fera sur la base d'un marché à procédure adaptée.

Le calendrier prévisionnel actuel pourrait permettre le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage cette année, le choix d'une maîtrise d'oeuvre en 2022 et une livraison des locaux en 2024-2025.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
 considérant la nécessité pour la communauté de communes d'étendre ses locaux
 considérant les différentes options étudiées,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 09/03/2021

Article unique – d'arrêter le projet d'extension des locaux administratifs sur une emprise globale aux 3 et 4 rue de la Brème à Yvetot.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

